

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS274

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« après les mots : « La prime », sont insérés les mots : « ou les deux primes »

les mots :

« les mots : « La prime » sont remplacés par les mots : « Les primes ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« et le mot : « son » est remplacé par le mot : « leur ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 9, supprimer les mots :

« de la ou ».

IV – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« de cette ou ».

V. – En conséquence, à l'alinéa 12, supprimer les mots :

« la ou ».

VI. – En conséquence, à l'alinéa 13, supprimer les mots :

« de la ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.